



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 02/12/2022

Nombre de membres : 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 15 décembre 2022
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Date d'affichage : 22 décembre 2022

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
MM. BONNET, FEROTIN,
Mme MARTIN-BLOCH
MM. BENOIT, DEGRANGE, DURET, OLLEON,

La séance est ouverte, M. BONNET est nommé Secrétaire de séance :

M. OLLEON rapporteur fait l'exposé suivant :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET GENERAL M 14 - 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses

023 – Virement à la section d'investissement + 12 361,41 €

Recettes

042 / 722 – Travaux en régie – Sécurisation Gendarmerie + 9 259,03 €

042 / 722 – Travaux en régie – Contrôle accès badge + 3 102,38 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

40 / 21318 – Sécurisation Gendarmerie 2022 + 9 259,03 €

40 / 21758 – Contrôle accès badge + 3 102,38 €

Recettes

021 – Virement de la section de fonctionnement + 12 361,41 €

Le Comité Syndical, à l'Unanimité, DONNE son accord pour ces modifications d'ordre budgétaire et pour l'ouverture des crédits aux comptes concernés qui ne modifient pas l'équilibre budgétaire ; **SIGNALE** que ces mouvements budgétaires n'affectent pas le niveau global des crédits prévus lors de l'adoption du budget primitif 2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 15 décembre 2022

LE PRÉSIDENT

Gilles FARRUGIA.



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET